L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 12 JUILLET 1884.

SPECTACLES BALS, &c.

Théâtre-Pavillon de Faranta,
COIN BOURBON ET ORLEANS.
LE THEATRE D'ETE LE PLUS FRAIS ET LE PLUS COMFORTABLE QUI SOIT DANS LE SUD.

Le prix d'entrée fixé à 10 cents est inférieur à ce que coûte une course en char.
Ce soir, le meilleur programme de la saison.
Première représentation du grand drame milanais
L'Esprit français, ou, le Cheik d'Alger.
Costumes splendides; combats émouvants.
Mme E. R. DALTON dans le rôle du jeune garçon arabe, et E. R. DALTON, dans le rôle de Mohammed, secondé par une magnifique troupe.
Prix d'entrée 10 cents. Matinées les dimanches, lundis et samedis. 8jui—

Mme BONGMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis st. 140 Bergeron, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies telles que douleurs à la matrice, rétention difficile des couches, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour dames en cas de couches, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visite à toute heure. Exemples prodigieux depuis 25 ans, elle se recommande à le public. 16 déc—1

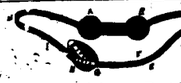

Bandages Herniaires, Brosselles, Suspenseirs pour l'abdomen, Béquilles Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faite sur commande et ajustée par
A. McDERMOTT,
153 rue du Camp, Nlle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
25avril—841 an

Docteur E. Berjot,
242 RUE BENPARTS,
Spécialité de toutes les maladies des dames.
Cure certaine de toutes les affections anciennes et récentes des organes génitaux.
Plus de trente années d'expérience.
Consultations en français, anglais, allemand et espagnol.
Office de midi à 2 heures. 29 juin—3m

GEORGES SOULIE
SCULPTEUR-DÉCORATEUR,
Fournisseur des Sociétés Mystiques de la M. O.
OFFRE ses services à tous les exposants qui désireraient des Attributs, Emblèmes, Statues, Animaux, Ronsaons, Armoiries, etc., etc., soit en papier mâché (carton-pierre) plâtre.
Adresse rue Collège, entre Valmont et Léonidas. Office, Exchange Alley, No 38, de 9 heures à 3 heures. 6mars—1an

Leçons d'Espagnol.
Mlle. E. de MIRANDA continuera à donner des leçons d'Espagnol à domicile, ou chez elle, rue Magazine, coin Lacour, No 184.
26mars—

NATTES NOUVELLES DE CHINE
A BAS PRIX.
A. Brousseau's Son,
23 et 25 rue de Chartres.
Rideaux de Dentelle à $1 50 la lisière et au-dessus.
STORES DE FENETRES, TOILES-CIREES, TAPIS.
Nouveautés des derniers genres.
20mars—1an

ELKIN & CIE.,
100....RUE DU CANAL....100
Appellent l'attention du public sur leur vaste stock de
NATTES DE CHINE
nouvellement importées, d'une finesse extraordinaire et sans coutures.
Aussi sur un nouveau stock de
Toiles cirées, Stores, Rideaux, etc.
TAPIS!
1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.
Ne toutes qualités à prix réduits.
31 avril—

CONSULAT DE FRANCE
A
LA NOUVELLE-ORLEANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent
Et son de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.
Bouley Dominique, Dumérest Claude, Borde J B, Dolcer Firmin, Bonneaure Hippolyte, Fondard François, Laurent, Fauvel Stéphane, Baby Jacques, Guitard Joseph, Martelle Michel, Coujon Léon Marie, Charpentier Honoré, Herley Jacques, Cavelier Georges, Le Herley Jacques, Castaing Francois, Lasbargues Jean, Cornier Vve, née Amont, Levasseur, Cassé Jeanne, Mournet Jean B, Charvin Henri, Pain de Bonneraire, Doure Rabenne, Roques François, Duthail Mme, Tuquet Vve, née Allenas, Davesne Joséphine, Tristant Antoine, Davezac Jean, Voquet Joseph, Descomnet Théodore, Valtamiet-Tauriet de Delamalaisson Mme.
15 mai 1884.

Arvoy Charles, Girand Mme A, Alessis Vve née Riquet, Girand Mlle Angèle, Coste Lucien, héritiers de Girand Pierre, Lab rie Jeanne Marie de Cougot Jean Baptiste, Lava Arthur, Dumas Pierre, Dumas Jean Baptiste, Dumas Ernest, Passerin Angèle, Dumas Eduard, Picard P. A, Duhar Françoise, Peon Franz, Dumesnil Charles, Pi nès Jean Bruno, Destugue Joseph Eugène, Regottas Mme veuve Lamiche, Ringé Alphonse et Adolphe, Dauris Louis, Dupaux Charles, Reffier Charles, Schnapel Albert, Schnapel Urbain, Escudé Gabriel, Sandée Louis, Girardi Charles, Séane Baptiste, Guérin femme Lebas, Serpentini, Jules Frasl, Girard Dlle Fortunée, Cola

A L.S.L.
QUE TOUT
—LE—
MONDE
SACHE
Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.
TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN.
MAGNIFIQUE OCCASION
—DE—
Faire Fortune!
Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
—DE—
CLASSE G,
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle-Orléans,
MARDI, 15 JUILLET 1884,
Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE
GROS LOT
$75.000
1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.
A ONZE HEURES A. M.,
A
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $5 le Billet.
LISTE DES LOTS:
1 Lot de ....$75,000, soit $75,000
1 Lot de .... 25,000,..... 25,000
1 Lot de .... 10,000,..... 10,000
2 Lots de .... 5,000,..... 10,000
2 Lots de .... 2,000,..... 10,000
10 Lots de .... 1,000,..... 10,000
20 Lots de .... 500,..... 10,000
100 Lots de .... 200,..... 20,000
300 Lots de .... 100,..... 30,000
500 Lots de .... 50,..... 25,000
1,000 Lots de .... 25,..... 25,000
PRIX D'APPROXIMATION
9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les 2 unités restant du numéro qui sera gagné le lot de $75,000, soit..... 6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les 2 unités restant du numéro qui sera gagné le lot de $25,000, soit..... 4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les 2 unités restant du numéro qui sera gagné le lot de $10,000, soit..... 2,250
1,967 Lots ou montant à..... $265,500
CERTIFICAT.
Nous déclarons, par les présentes, que précédons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, sous ce donnons l'as rance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.
G. T. Beauregard
J. A. Early
Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.
Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
A
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.
A vendre à tous les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.
IMPORTANT.
Remise par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.
(Nous payons les frais d'express sur toutes les commes de $5 en plus)
Adresse à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser les lettres enregistrées et toutes mandats sur la poste (money orders) payables à
New-Orleans National Bank
New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Continuation de la 4me page du Supplément.

Ventes pour Taxes d'Etat de Propriétés Foncières.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES PAROISSE D'ORLEANS, TROISIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Deuxième District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M. samedi, le 26ème jour de juillet, A. D. 1884, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dues à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, afin de contribuer la collection des taxes assessées dans l'année 1881, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de décembre, 1881, au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

Les noms des dits débiteurs délinquants, le montant des taxes dues par chacun sur l'assessement de la dite année, et la propriété foncière, assessée à chacun, pour être offerte en vente, sont comme suit, à savoir:

ZINSER, JACOB F.—Taxe de 1881, montant à..... $9 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Bourgogne, Espagne, Washington et Remparts, désigné comme le lot No 14 de l'Ilet No. 883; le dit lot No. 14 mesure 31 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 127 pieds.

ZINSER, JACOB F.—Taxe de 1881, montant à..... $2 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Marigny, Mandeville, Solidelle et Josephine, désigné comme lot No. 14 de l'Ilet No. 862, le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de 120 pieds.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'en chérissant que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et propriété vendue sera réintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix égal avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

P. L. BOUNY,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur, Paroisse d'Orléans.

VENTES PAR LE SHERIF

Mme Anna Oser, Veuve de William Oser vs. George Fouché.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11,178—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'en Arcade, rue de Gravier et Naches Alley, dans le Premier District de cette ville, le 12 juillet 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Espagne, Bons-Enfants ou St-Claude, Amour ou Remparts, et Poeta, mesurant, au pied amérique, trente pieds huit pouces plus ou moins de face à la rue Espagne, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent quarante-trois pieds ou plus à 1 J p.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juin—12,19,26 3juillet 10,12

Succession de P. O. Mernseck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 11,077—En vertu d'un ordre de vente date le 10 juin 1884, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Naches Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 juillet 1884, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Trois lots de terre, avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Douaine, White, Cape et Broth, désignés par les numéros [illegible] Section 17 du Plan officiel, ensemble, suivant le plan de J. E. Fourier Ingénieur de cette ville, en novembre 1884, déposé comme plan numéro soixante-dix-neuf en l'étude de M. Magner, notaire soussigné, chacun trente pieds de face à la rue Douaine sur une profondeur de cent cinquante six pieds huit pouces, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilet borné par les rues Broth, Bayou Road, Cape et Cape, désigné comme le No 24, sur un plan de L. Priquet et Grandjean, ingénieurs civils, en date de 21 mai 1865. Le dit lot mesure trente pieds de front à la rue Canal sur une profondeur de cent cinquante six pieds et huit pouces, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juin—12 19 26 juil 3 10 12

Crescent Insurance Company vs. H. M. Baker et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 11,301.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 12 juillet 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Toute la moitié de l'Ilet numéro vingt-six sur le plan original du faubourg Rakerville sur un ilet numéro deux cent quarante-huit, sur le nouveau plan de la ville de Jeff ferson, mesurant Sixième District de cette ville, borne par les rues Camp, Chestnut et Octavie et l'Avenue Peters et mesurant trente pieds entre rues, huit, neuf, dix, onze, douze, quatorze, quinze, seize, dix-sept et dix-huit, et une moitié de chacun des lots numéros six et dix-neuf, pieds de face à la rue Chestnut, la même façade sur la ligne qui les sépare de l'autre moitié du dit ilet et environ cent deux cent soixante-six pieds de face à la rue Octavie et une façade de cent soixante deux pieds un pouce sur la ligne qui les sépare de l'autre moitié du dit ilet, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, privilèges, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent, tant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de Mme V. B. Merwin, par acte passé pardevant Geo. W. Christy, notaire en cette ville, le 4 août 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10 17 24 juil 1 8 12

VENTE DE CONSTABLE.

P. O. Peyroux vs. Médard Ply.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 4178—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente aux enchères, au coin de mon bureau, No 90 Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 14 juillet 1884, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur, Médard Ply, dans et à un association avec Pierre Berond, contractée le 19 octobre 1883.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Les droits ci-dessus n'ayant pas été vendus à la 1ère enchère faute d'enchérisseurs pour les 2/3 de l'estimation, seront vendus à cette seconde enchère, à douze mois de crédit au plus fort enchérisseur.

L'adjudicataire devra fournir un cautionnement avec une bonne et solvable garantie, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an jusqu'à parfait paiement.

L'acquéreur devra déduire de l'adjudication et payer comptant le montant des frais de cour, se montant à environ $30.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
4 juillet—4,7,13.

S. Stan-Subrogée Jose Martinez vs Andrew Jackson, cessionnaire et propriétaire de la goélette Cazelia, maintenant Cassador.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 2363—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. R. Rostar, juge de la première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, LUNDI, le 21 juillet 1884, à midi, à la tête du Nouveau Bassin, à l'encoignure des rues Remparts et Julie, la propriété ci-après décrite à savoir:

La goélette "Julia," avec ses meubles et tout son gréement, appareils, etc. Enregistré No 35 347. Tonnage 14 63/100.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. A. LOOBY,
Constable
20 juin—30 27 juil 3 10 17 24

John Trisconi versus la succession de John Scanlan (ou Scanlon).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 11,301.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'en Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 12 juillet 1884, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Une certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St Jean-Baptiste et Alix et Girodet (Avenue Lafayette, mesurant 54 pieds de face à la rue St Jean-Baptiste sur une profondeur de 102 pieds ou plus, sur la ligne la plus près de la rue des Arts, et 107 pieds 6 pouces sur une ligne oblique la plus près de l'avenue Lafayette, et 19 pieds 3 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Octave De Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
21 juin—21,28,5,12,19,26 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Succession de John M. chino.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D—No 11,475.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI, 26 juillet 1884, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable R. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 19 juin 1884, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié indivise d'un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St Jean-Baptiste, Alix et Girodet (Avenue Lafayette, mesurant 54 pieds de face à la rue St Jean-Baptiste sur une profondeur de 102 pieds ou plus, sur la ligne la plus près de la rue des Arts, et 107 pieds 6 pouces sur une ligne oblique la plus près de l'avenue Lafayette, et 19 pieds 3 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Octave De Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
21 juin—21,28,5,12,19,26 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix dans le Premier District,

formant l'encoignure des rues Fulton et Front, et ayant une façade de plus de 123 pieds sur la rue Notre-Dame.

Succession de Thomas Hillman—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.—No 11,342.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, 45 rue Royale.—SAMEDI 19 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 12 juin 1884, je vendrai à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 10, dans l'Ilet borné par les rues Notre-Dame, Front et Gitrod, et mesurant 23 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Fulton, 23 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à la rue Front, sur 121 pieds 9 pouces et 1 ligne en profondeur de façade à la rue Notre-Dame et 121 pieds 7 pouces et 5 lignes aussi de profondeur sur ligne qui le divise du lot No 9.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire, aux frais de l'acquéreur et l'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
14 juin—14,21,28,5,12,19 juil et

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans.

Wm. Heyl solutia vs Ses Créanciers. } No 11,746. Division "C."

ORDRE DE COUR Que la cession de biens faite par William Heyl soit accepte au profit de ses créanciers et que M. Arthur Picot soit nommé pour représenter les créanciers absents, qui une réunion de créanciers du pétitionnaire aura lieu le 14 juillet, à 11 heures du matin, devant Charles G. Andry, notaire de cette ville, pour délibérer sur les affaires du dit William Heyl et pour entendre un rapport, et qu'en attendant toutes procédures judiciaires soient suspendues contre la personne et les biens de dit compagnie, et qu'il soit ainsi.

Nlle-Orléans, 7 juillet 1884.
(Signé) A. L. TISSOT,
Juge de la Cour Civile District, de la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de ladite Cour de District, Division C, absent par congé.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN,
8 juil—3f en 30j Député-Greffier.

Edward de Lanzac vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 11,930—Division A.

Avis est par le présent donné aux créanciers de Edward de Lanzac et à toutes autres personnes intéressées de ce qui suit: Que M. Arthur Picot (qui a reçu la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Levy, syndic de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN,
4 juil—4,8,12 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

P. E. Brulatour & Co. et P. E. Brulatour, individuellement, vs. leurs créanciers—No 11,701, Division B.

ORDRE DE COUR—La cession des propriétés des pétitionnaires, la raison sociale de P. E. Brulatour & Co, composée de Pierre Ernest Brulatour, Thomas Brulatour et Emile D. Nerée, et la cession des propriétés de Pierre Ernest Brulatour, individuellement, sont par le présent acceptées par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers et ordonné qu'une assemblée soit convoquée et tenue pardevant Jules F. Meunier, Esq, notaire, le LUNDI, 4ème jour d'août 1884, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires soient suspendues; et que J. Ad Rosier, Esq., avocat, soit appointé pour représenter les créanciers absents au dit ordre d'affaire.

Nouvelle Orléans, 27 juin 1884.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8juil—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Omer Fortier vs. ses créanciers. } No 11,720— Division E.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers de Omer Fortier soit convoquée et ait lieu pardevant Benjamin Oxy, Esq., notaire en cette ville, le MARDI 15me jour de juillet 1884, à 11 heures du matin, pour délibérer et se prononcer sur la demande d'attornement faite par le pétitionnaire, et que, en attendant, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens de dit Omer Fortier, soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1884.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
3 juil—3 f en 10 jours

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

I. N. Baker succ. vs Ses Créanciers. } No 11,631. Division C.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Isaac N. Baker, soit convoquée et ait lieu pardevant Michael Gernon, notaire, le SAMEDI, le 19ème jour de juillet 1884, à 11 heures du matin, pour délibérer et se prononcer sur la demande d'attornement faite par le dit pétitionnaire, et que, en attendant, toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues; et que Girault Farrar, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1884.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
JAS. D. RANKIN, Dy Greffier.
17 juin—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

George Baptiste, vs Ses Créanciers. } No 11,722. Division C.

ORDRE DE COUR—La cession des biens du pétitionnaire, George Baptiste, est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant Fred Adolph Ess, notaire en cette ville, LUNDI, le 4e jour d'août 1884, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit George Baptiste et pour élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues, et que Fred D. King, Esq, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1884.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2juillet—3 fois en 10 jours

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

Mechanics' and Traders' Insurance Company vs Alexander McLeod.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,645—En vertu d'un writ de saisie à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 9 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située et étant dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bordeaux, Royades maintenant St Charles, Valence et Apollo maintenant Carondelet; le dit ilet étant le numéro soixante-six anciennement Faubourg Bouligny, dans la paroisse Jefferson, en cet Etat. La dite portion de terre mesure cent cinquante pieds de face à la rue Apolle anciennement Carondelet sur une profondeur de cent vingt pieds, et de face à la rue Valence, sur laquelles deux rues elle forme l'encoignure, et forme la partie d'une moitié dudit ilet numéro soixante-six. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, et avantages qui y appartiennent. Etant la même portion de terre acquise par le défendeur dans cette affaire de J. D. Hill, par acte passé pardevant Wm. J. Castell, notaire, le 26e jour de juin 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
9 juil—9 16 23 30—6 août 9

Crescent Insurance Co. vs. Samuel B. Newman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 11,642.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 9 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville (ancienne ville de Lafayette), sur le plan original du dit faubourg Livaudais, en date du 5 mars 18 2 et déposé à l'étude de G. E Stringer, alors notaire en cette ville, le dit lot étant borné par les rues Plaquemine, Première, Seconde et Chestnut. La dite moitié d'ilet est désignée par le numéro deux sur un plan figuratif annexé à un acte de partage fait entre Jean Baptiste et Charles E. Dimmit, passé pardevant J. B. Marks, anciennement notaire en cette ville, le 26 février 1841. La dite moitié d'ilet mesure deux cent cinquante pieds sur la rue Plaquemine, cent vingt-sept pieds neuf pouces sur la rue Seconde, cent vingt-sept pieds neuf pouces de face à la rue Première et deux cent cinquante pieds de largeur dans le fond, le tout au pied américain. Etant la même propriété acquise par dit Stanbell, de Jean de John Holmes, de cette ville, par acte passé pardevant Wm. Monaghan, notaire, le 15 août 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
9 juil—9, 16, 23, 30 6, 9 août.

L. E. McNeely versus A. G. Garrett et J. H. Dorand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,603—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, aux deux ci-dessus désignés, le MARDI, 22 juillet 1884, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une chaudière, bouilloire et accessoires, un moulin, dans la tonderie de John Clark, coin des rues Tchoupitoulas et Race.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Ceci étant la seconde et dernière enchère, la propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira un billet avec une bonne et solvable signature, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur aura le droit de payer à son option le montant de son comptant et payer au comptant le montant d'annonces, les frais du shérif et greffier, se montant à peu près à cent cinquante dollars (@150).

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
9 juil—9,16,19,22

Mme H. Jackson vs Baker et Reicher

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,792—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Les lots un, deux, trois et quatre, de l'Ilet No 95, dans le Sixième district de la Nouvelle-Orléans, mesurant, ensemble, 126 pieds de face à la rue Chesnut sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Atlas, l'Ilet est borné par les rues Vallette, Chesnut, Eveline et Eliza.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme propriété d'Alexandre Reicher.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
8 juil—8,15,22,29—5 9 aout

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE DE DISTRICT DE LA PAROISSE D'ORLEANS.—Division "D."—No 11,242.—Succession de Louis J. Doizé et John Shroedel individuellement et comme membres de ladite raison sociale, et à toutes personnes intéressées.

Qu'une réunion de créanciers de ladite succession de Louis J. Doizé et John Shroedel, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit convoquée et ait lieu pardevant Benjamin Oxy, Esq., notaire en cette ville, le MARDI 15me jour de juillet 1884, à 11 heures du matin, pour délibérer et se prononcer sur la demande d'attornement faite par le pétitionnaire, et que, en attendant, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens de dit Louis J. Doizé, soient suspendues.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de ladite Cour.

Nlle Orléans, 10 juillet 1884.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11 juillet—11,17,24,31 juil

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans.

Wm. Heyl solutia vs Ses Créanciers. } No 11,746. Division "C."

ORDRE DE COUR Que la cession de biens faite par William Heyl soit accepte au profit de ses créanciers et que M. Arthur Picot, soit nommé pour représenter les créanciers absents, qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire aura lieu le 14 juillet, à 11 heures du matin, devant Charles G. Andry, notaire de cette ville, pour délibérer sur les affaires du dit William Heyl et pour entendre un rapport, et qu'en attendant toutes procédures judiciaires soient suspendues contre la personne et les biens de dit compagnie, et qu'il soit ainsi.

Nlle-Orléans, 7 juillet 1884.
(Signé) A. L. TISSOT,
Juge de la Cour Civile District, de la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de ladite Cour de District, Division C, absent par congé.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN,
8 juil—3f en 30j Député-Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.
ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété bien située dans le Premier District.

Coin des rues Magasine et Melpomène.

Dans l'affaire de la succession de feu Philippe Mayer.

A l'encan pour des conditions faciles